

ANTIDOTE hebdo

Le flash infos de la CGT Finances Publiques 44

N° 159 / 13 janvier 2014



QUE FAIRE ?

«Qui a tué Davy Moore? Qui est responsable et pourquoi est-il mort ?

C'est pas moi, dit l'arbitre, ne me montrez pas du doigt...»
(Chanson de Bob Dylan adaptée en 1968 par Greame Allwright).

De la brosse à reluire...

C'est la période des vœux, des bilans, des encouragements. Ministres et directeurs sont traditionnellement venus vous dire combien ils sont contents de vous, que vous avez bien travaillé, combien ils apprécient vos efforts, combien vous êtes compétents et nécessaires au Pays !

Il y a des moments forts comme ça dans l'année où les fonctionnaires ne représentent pas qu'une ligne comptable au chapitre des dépenses du budget de l'Etat ! En début d'année «on» se rappelle que «la charge» sur le budget c'est aussi des hommes et des femmes qui travaillent et qui ont une conscience professionnelle. Il y a des moments comme ça ... Mais ils ne compensent pas les autres !

À la réalité...

Les autres moments, c'est quand au nom d'hypothétiques économies on supprime des centaines d'emplois, on massacre les missions de service public, on met en péril la santé des agents qui ne comprennent plus le sens de leur travail, le sens des efforts qu'ils font pour accomplir une mission nécessaire et de qualité, pour le bien public.

Le sens que l'on donne à son activité professionnelle, c'est un temps de vie consacré au travail, une valeur, qui n'est pas quantifiée par les indicateurs.

Bien sûr on en rit beaucoup entre collègues, on joue parfois les fiers à bras, ceux sur lesquels la vie professionnelle n'a pas de prise, ceux qui savent prendre de la distance. La vérité est souvent tout autre : stress, troubles du sommeil, vie privée altérée (cf rapports des médecins de prévention) . Dans notre département aussi, dans trop de services se répète cette situation. A qui la faute ? Qui est responsable ?

Et aux responsabilités

Des indicateurs arrangés, truqués, pour répondre à des impératifs de communication, pour justifier une gestion imbécile des hommes et des moyens. Des indicateurs qui servent à des cerveaux énarqués, trônant devant les écrans de contrôle de Bercy, concevant des abaques qui, de façon péremptoire, déterminent l'organisation et les moyens à attribuer aux hommes et aux femmes travaillant pour l'Etat. Les équations posées par cette élite aux neurones suractivées seraient-elles seules responsables ?

La responsabilité ? La question est posée, car il en faut des maillons et des chaînons pour transporter et faire appliquer la catéchèse de nos mauvais prophètes. Il en faut des directeurs, et des adjoints de directeurs, pour organiser l'implication «des collaborateurs» dans la mise en œuvre des décisions ! Alors lorsqu'un «collaborateur» ne peut plus suivre, lorsque sa conscience n'accepte plus, que tout entier il

refuse la trahison «de ceux qui décident», lorsqu'il fait appel à leur raison, que la réalité le rend véritablement malade, à qui doivent-ils s'adresser ? Qui est responsable lorsque la santé de ce collègue est en péril ?

Le Code du Travail répond de façon formelle à cette question dans son article L4121-1 : l'employeur « doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de tous travailleurs de son entreprise ». En l'espèce qui est l'employeur ? Qui est le donneur d'ordre ? Faudrait-il amener devant les tribunaux le DRFIP ? Le rédacteur des notes de service ? Le supérieur hiérarchique ? Qui ?.. Nul doute que cette question demande réflexion à laquelle le syndicalisme, au ministère des Finances comme ailleurs, va devoir répondre, et rapidement.

Nous ne pouvons ignorer et rester inactif devant le désarroi de certains collègues. Leur vie au travail c'est du temps de « leur vie »... Nous en sommes tous aussi solidairement responsables !

Quant à la responsabilité de l'organisation syndicale, telle que la conçoit la CGT, c'est de donner les éléments d'analyse aux salarié-es, pour les déculpabiliser et favoriser leur action collective.



16 janvier : rassemblement à midi devant le siège la DRFIP 44 à l'occasion du CTL de localisation des emplois massacrés en 2014

A la DGFIP, les suppressions d'emplois en 2014 équivalent à un plan social près deux fois plus important que celui qui vient d'être annoncée pour la Redoute...et c'est chaque année !

EN LIEN AVEC...

...les sites de la CGT

Groupe de travail national "Accueil"

6 février : toutes les raisons de revendiquer